

## **Compte rendu du conseil municipal du Lundi 18 Août 2014 à 18 heures**

L'an deux mille quatorze et le dix-huit août à 18 h, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mmes FOURCADE, BACHELARD

Mrs BORDARIER, BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, COUPEY, JULLIAN,  
RABANIT, MANIFACIER, CEBELIEU, PELLEQUER, LONG, GOBLET, BAUDET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

M. PELLEQUER Alain est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Mélanie ROURE, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance participe à la réunion.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour : la dotation parlementaire du sénateur SUTOUR.

### **1- Dotation parlementaire**

Le Maire indique au conseil que le sénateur Simon SUTOUR, au titre de la dotation d'actions parlementaires, peut financer un projet à hauteur de 5 000 €. Ce projet doit être présenté avant fin août. Le Maire propose la rénovation du court de tennis de Pont de Rastel dont le montant estimatif s'élève à la somme de 7 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation du court de tennis de Pont de Rastel et autorise le Maire à signer les pièces à intervenir.

### **2- Adhésion association châtaignes et marrons des Cévennes et du haut Languedoc**

Le Maire donne la parole à Jean-François JULLIAN afin de présenter l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc ». Son objectif est d'obtenir l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) pour valoriser la châtaigne des Cévennes.

Cette association comprend de nombreux producteurs, des partenaires territoriaux (collectivités...), des partenaires institutionnels (Parc National des Cévennes...) dont le Président est Daniel MATHIEU, Directeur de la société Verfeuille. Son siège se situe à la Chambre d'Agriculture d'Alès.

Le conseil après avoir entendu l'exposé de M. JULLIAN décide à l'unanimité d'adhérer à l'association « Châtaignes et Marrons des Cévennes et du Haut Languedoc » pour un montant de cotisation de 100 € pour l'année 2014.

### **3- Délibération pour travaux en rivière (DDTM) – Ruelle des Oliviers**

Le Maire rappelle au conseil que suite à de nombreuses crues de la Gardonnette, la falaise longeant la Ruelle des Oliviers s'est effondrée. Pour des raisons de sécurité, un arrêté de mise en péril a été pris par l'ancienne municipalité interdisant le cheminement le long du béal, ruelle des Oliviers.

Dans le cadre de sécurisation, un aménagement va être réalisé par l'entreprise BOYER pour un montant de 12 590 € HT soit 15 108,00 € TTC. Ce projet est financé par la DETR, le Conseil Général par les amendes de police et la Commune.

Ces travaux, s'effectuant en rivière, sont soumis à autorisation auprès de la DDTM du Gard. Le syndicat AB Cèze nous accompagnera tout au long de la procédure.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à conduire les procédures réglementaires au titre du code de l'environnement dans le cadre des travaux à réaliser sur la Gardonnette et à signer les pièces à intervenir.

Par ailleurs, la commune a demandé au syndicat AB Cèze de nettoyer la partie aval du « Pont des truites ». les travaux devraient commencer en automne.

#### 4- Subventions aux associations

Le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de voter les subventions attribuées aux associations. Seules les associations ayant fourni leur responsabilité civile, le bilan et la demande manuscrite seront traitées.

Le Conseil, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

	Budget 2013	Budget 2014
Amicale Sapeurs-Pompiers	153	200
Sté de chasse "La Diane"	305	350
Sté du Sou des Ecoles	305	350
Club Revieure	915	1 000
Bibliothèque	650	650
Ass. Education Populaire	153	200
Ski Club	763	1 000
Prévention routière	100	100
Bartas Trial Club	500	800
Comité des fêtes	1 000	1 500
JRM Animation	0	150

Compte tenu de la demande faite par le Ski club, le conseil décide d'attribuer la somme de 1000 € et demande un budget plus détaillé en vue d'une subvention complémentaire.

En vue de la préparation de l'attribution des subventions 2015, il sera demandé aux associations un bilan d'activités et financier ainsi qu'un dossier complet de demande à une date butoir à décider. Une information sera faite auprès de toutes les associations.

#### 5- Désignation des conseillers municipaux aux commissions Communauté de communes des Hautes Cévennes

Le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire de désigner un élu pour représenter la commune aux diverses commissions de la Communauté de communes des Hautes Cévennes.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, désigne les élus suivants pour siéger aux commissions :

COMMISSIONS	ELUS
FINANCES	LONG Nicolas
STATUTS	FOURCADE Josette
DECHETS	BORDARIER David
RESTAURANT SCOLAIRE	GOBLET Matthieu
CULTURE	BAUDET Christophe
COMMUNICATION	BAUDET Christophe
PEL	BACHELARD Francine
SENTIERS	MANIFACIER Jean-Luc
FILIERE BOIS	CHERON Guy
ARTISANS	COUPEY Vincent
CYBERBASE ( <i>pas active</i> )	LONG Nicolas

#### 6- Délibération permis de construire ancienne école Pont de Rastel

Le Maire rappelle au conseil que l'ancienne école de Pont de Rastel est mise à disposition de l'association « Vivre à Pont de Rastel » et qu'une autorisation a été donnée pour reconstruire le préau.

Une déclaration préalable de travaux a été faite, mais un habitant de Pont de Rastel a déposé un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté de non opposition. En effet cette construction nécessitait un permis de construire et non une simple déclaration de travaux.

Afin de régulariser la situation, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à déposer une demande d'autorisation de permis de construire pour ce projet.

#### **7- Comités consultatifs : Gendarmerie et Colombier**

Lors du conseil municipal du 06 juin, deux comités consultatifs ont été créés, à savoir : la future Gendarmerie et la place du Colombier.

Chaque comité sera composé d'élus et de contribuables de la Commune désignés par le Maire parmi les demandes écrites devant être adressées à la mairie au plus tard le 15 Septembre. Une annonce sera faite par affichage et par voie de presse.

La commission « Gendarmerie » sera présidée par M. CHERON et la commission « Colombier » par M. PELLEQUER.

#### **8- Bulletin d'informations**

Le Maire donne la parole à M. BAUDET qui informe le conseil qu'un bulletin municipal paraîtra mi-décembre. Un groupe de travail s'est formé et s'est réuni afin de mener des réflexions sur le contenu et la périodicité du bulletin qui pourrait être :

- Un bulletin d'information générale sur la vie de la commune tous les 2 à 3 mois
- Un ou deux bulletins par an sur des sujets d'intérêt général et spécifiques

A ce jour, le comité d'écriture est composé de Mmes FOURCADE, RAUZIER et Mrs GOBLET, JOFFART et CHENAUD. Un appel est passé à toutes les personnes intéressées à la préparation et rédaction du bulletin qu'il soit élu ou non élu. Le bulletin sera conçu dans un esprit d'ouverture, d'unité. Autrement dit, il recueillera tous les regards et les avis et sera ouvert à la citoyenneté, à toutes les expressions citoyennes de notre commune. Une rubrique sera conçue à cet effet.

M. LONG souhaiterait que le milieu associatif soit impliqué ainsi que les plus jeunes. M. CEBELIEU précise qu'il faut aller à la rencontre des jeunes.

#### **9- Référent pôle développement culturel Communauté de communes**

Le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes demandant la nomination d'un référent communal au pôle de Développement culturel.

Ce référent est désigné pour chaque opération ponctuelle se déroulant sur le territoire communal. Il pourra être remplacé ou secondé.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité désigne M. BAUDET comme référent communal au pôle de développement culturel.

#### **10- Mise en non-valeur**

Le Maire fait part au conseil du courrier adressé par le Trésor Public concernant la mise en non-valeur de deux factures d'eau. Il est demandé de mettre en non-valeur les dettes sur les rôles d'eau des années 2011 et 2012 pour un montant total de 648,73 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en non-valeur la somme de 648,73 € correspondant aux sommes restant à recouvrer pour les années 2011 et 2012.

Une analyse détaillée des factures impayées sera faite en vue de définir les actions à entreprendre.

#### **11- Modification des tarifs communaux 2014**

Le Maire laisse la parole à M. LONG qui donne connaissance de la proposition des tarifs communaux 2014.

Le conseil, après avoir entendu son exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire les tarifs 2014 identiques à l'année précédente, à l'exception de :

<b>Fax</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
réception	<b>1,00 €</b>	<b>2,00 €</b>
envoi	<b>2,00 €</b>	<b>1,00 €</b>
<b>Photocopies</b>		
associations village		- €
A4 noir	<b>0,30 €</b>	<b>0,40 €</b>
A4 couleur	<b>1,00 €</b>	<b>1,00 €</b>
A3 noir	<b>0,60 €</b>	<b>0,80 €</b>
A3 couleur	<b>2,00 €</b>	<b>2,00 €</b>

Par ailleurs, une réunion sera programmée afin de revoir plus précisément les tarifs en ce qui concerne : la salle polyvalente, le cinéma, le chauffage (les charges locatives), l'ancienne école de Pont de Rastel, les droits de place, les concessions. Il est important que les associations et les Génohacois soient prioritaires et bénéficient d'un tarif préférentiel.

### **12- Bibliothèque municipale point d'actualité**

Le Maire rappelle au conseil que la partie de l'arceau où se trouve la bibliothèque sera mise en vente l'an prochain par le Parc National des Cévennes. La commune devra donc quitter les lieux avant le 31 Décembre 2014.

Une rencontre avec M. GARNIER du Parc National des Cévennes est prévue à la rentrée afin d'essayer de décaler cette date butoir.

Plusieurs locaux ont été visités :

- Le « Magasin » dans la Grand rue : location environ 400 € par mois
- « Les Enfants d'Haïti », Rue Pasteur, 210 € par mois, mais ce local paraît trop petit
- L'AEP – Place des Ayres, mais insuffisamment étudié à ce jour.

Une réflexion plus approfondie doit être menée, peut-être se concerter avec les autres bibliothèques et le pôle culturel de la Communauté de communes.

M. COUPEY évoque l'acquisition (par la commune ou la CCHC) de "la maison Pons" (ancienne Perception) avec les nombreuses possibilités en terme d'espace, d'accessibilité, d'agrément et de sécurité qu'elle offrira ce qui permettrait de réunir plusieurs activités en un seul lieu et ainsi faire des économies car d'autres locaux actuellement utilisés par diverses associations sont menacés par des problèmes de sécurité et d'accessibilité.

M. LONG précise que Génohac peut et devrait selon lui jouer un rôle moteur au sein de la Communauté de communes et notamment en ce qui concerne un éventuel projet de développement de l'offre en matière de bibliothèque/médiathèque, puisque nous disposons d'une vice-présidence orientée culture.

### **13- Commission appel d'offres**

Le Maire indique que lors de la séance du 09 Avril, le conseil a élu 3 membres titulaires en plus du Maire, membre de droit pour siéger à la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

Selon l'article 22 du code des marchés publics, la commission doit être composée : du Maire, d'un Président et de 3 membres du conseil municipal. Il faut donc désigner un membre supplémentaire et un suppléant.

Sont élus à l'unanimité :

- Membre titulaire : Jean-François POLGE
- Membre suppléant : Francine BACHELARD

de la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

## Communications diverses

### • **Courrier**

Le Maire donne lecture du courrier du propriétaire du Café du Midi demandant un geste sur le droit de terrasse pour la première année. Le Maire propose de faire une réduction de 50 % pour le mois d'août. Adopté à l'unanimité.

### • **Communauté de Communes**

Le Maire donne la parole à M. RABANIT pour faire un point sur la Communauté de communes.

- PEL (Projet Educatif Local) a été créé par la Commune de Génolhac il y a une dizaine d'années. Une vingtaine d'associations y participent et proposent plusieurs activités pour les enfants de 3 à 16 ans. Le budget 2014-2015 s'élevant à 23 139,50 € a été adopté lors du dernier conseil communautaire. Il informe également qu'un poste de coordonnateur à mi-temps sera créé à partir de la rentrée.

M. JULLIAN informe le conseil de sa rencontre avec M. MATHIEU, Directeur de la société Verfeuille. Leur chiffre d'affaires a augmenté de 30 %, mais l'avenir de la structure sur Génolhac est incertain. En effet, ils souhaiteraient investir mais il n'est pas possible d'agrandir sur le site actuel. Le projet de la société Verfeuille devra être précisé au conseil pour évaluer les possibilités sur la commune.

### • **Maisonneuve**

Le Maire informe le conseil qu'un arrêté de mise en péril imminent a été pris pour l'immeuble cadastré B75 à Maisonneuve appartenant à l'association « Les Amis de l'Enfance Ouvrière » en raison de son état de délabrement. Cet arrêté résulte du rapport de l'expert désigné par ordonnance du juge des référés du Tribunal administratif de Nîmes.

Des mesures doivent être prises par le propriétaire afin de garantir la sécurité des personnes pouvant pénétrer dans l'immeuble :

- Interdire l'accès : des barrières et de la rubalise ont été mis par les employés communaux
- Souder les portes et volets métalliques et murer toutes les ouvertures protégées ou non.

si ces mesures n'est pas faite dans le délai imparti, la commune procédera aux travaux aux frais du propriétaire.

Le Maire précise qu'il a pris contact avec EDF pour que l'immeuble ne soit plus alimenté électriquement afin de limiter le risque d'incendie.

M. LONG prend la parole et informe le conseil que suite à la multiplication de ce qu'il considère à titre personnel comme des dysfonctionnements, il constate qu'il est en profond désaccord avec le Maire et, en tirant les conclusions, présentera dans les jours prochains sa démission au Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alès :

- de sa fonction de 4ème adjoint
- de ses délégations au développement économique, finances, jeunesse et sports.

M. LONG indique cependant qu'il conservera son siège au sein du Conseil Municipal afin de continuer à y exercer les responsabilités de Conseiller Municipal que les Génolhacois lui ont fait l'honneur de lui confier.

M. LONG indique également qu'il se tient à la disposition de tout citoyen de la Commune qui souhaiterait des explications complémentaires

M. BORDARIER, par solidarité, évoque sa démission du poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.